

BAROMETRE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

1^{er} trimestre 2018

■ ■ ■ Les immatriculations au RCS (auto-entrepreneurs inclus) et le stock d'entreprises actives à Paris sont en hausse, respectivement de 5,3 % et 2,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2017 ; En matière de procédures collectives, les règlements amiables (ouvertures de mandats ad hoc et de conciliation) baissent de 18 %, ainsi que les emplois salariés concernés (- 68 %) ; les ouvertures de sauvegarde diminuent de 33 %, tandis que les ouvertures de redressement judiciaire augmentent de 25 %. Le nombre d'emplois concernés par ces deux procédures cumulées est en forte hausse (+ 132,4 %) ; les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire sont en baisse (- 7 %) ; en matière contentieuse, le volume de jugements prononcés diminue de 2,9 % ; les ordonnances d'injonction de payer baissent de 12 % et les ordonnances sur requête de 11 % ; les ordonnances de référé diminuent également de 11 % ■ ■ ■

Inscriptions au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Paris

411 894 entreprises en activité au 31 mars 2018

Au 31 mars 2018, le stock d'entreprises actives (411 894) enregistre une hausse de 2,5 %, avec 17 084 entreprises supplémentaires en activité à Paris par rapport au 31 mars 2017.

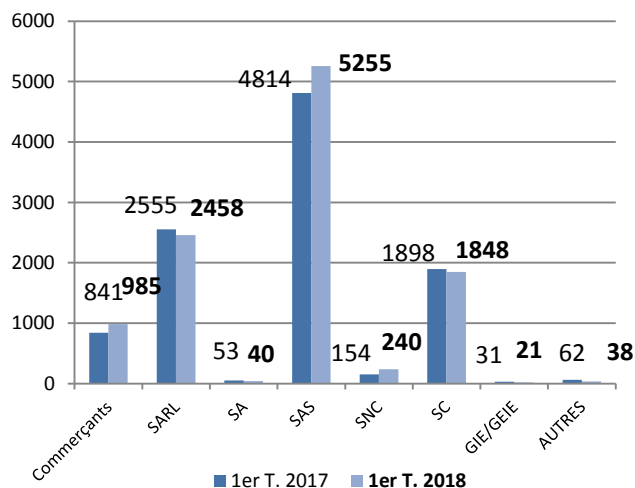
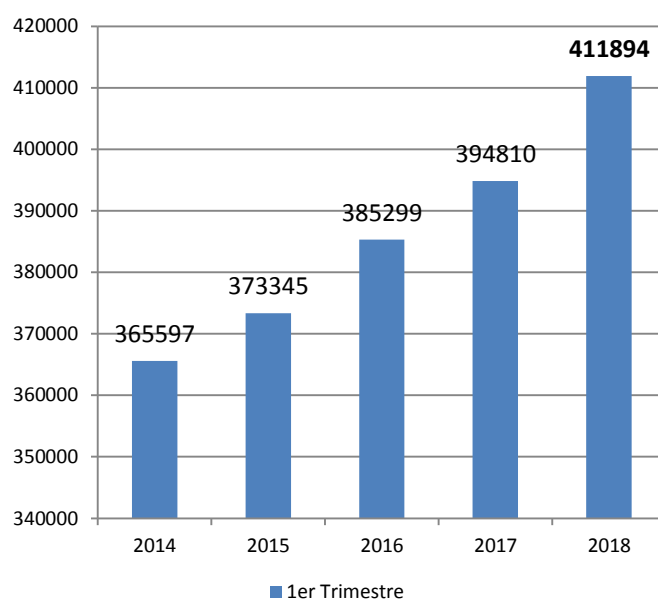
Immatriculations d'entreprises

Au 1^{er} trimestre 2018, le RCS de Paris enregistre l'immatriculation de 10 289 nouvelles entreprises, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à 2017. Parmi ces immatriculations, on dénombre 873 auto-entrepreneurs.

Typologie des dirigeants à la tête des nouvelles entreprises

69 % des nouveaux dirigeants sont des hommes, 23 % sont des femmes, 8 % sont des personnes morales.

Stock des entreprises



Statut juridique des entreprises commerciales immatriculées

71 % des immatriculations concernent des entreprises commerciales. Sont notamment recensées : 23 % de SARL, 48 % de SAS, 0,4 % de SA ; 9 % sont des commerçants, des EIRL et des auto-entrepreneurs. Les sociétés civiles représentent 17 % des nouvelles entreprises. Les autres statuts juridiques constituent 3 % des immatriculations : SNC, GIE, GEIE, sociétés d'exercice libéral, coopératives, etc.

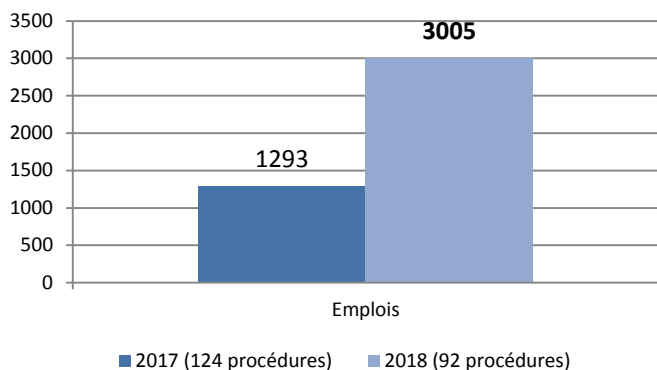
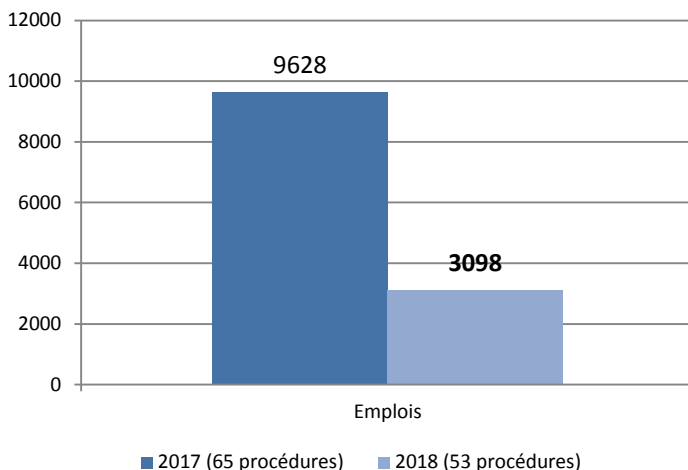
A noter : les créations de SAS enregistrent une hausse de 2 points au 1^{er} trim. 2018, par rapport à 2017 ; la part des SARL est en recul de 2 points.

Prévention des entreprises en difficulté

Détection des difficultés : 500 dossiers d'entreprises en potentielle difficulté ont été ouverts au 1^{er} trim. 2018, soit une baisse de 11,3 % par rapport à 2017.

Traitement préventif : 55 demandes de mandat ad hoc et de conciliation ont été présentées au tribunal au 1^{er} trim. 2018, soit 19 % de moins qu'en 2017. Celles-ci ont donné lieu à l'ouverture de 53 procédures (- 18 %).

Emplois et passifs* : 3 098 emplois au 1^{er} trim. 2018 étaient concernés par ces procédures, soit une baisse de 68 % par rapport à 2017. Le montant des passifs traités dans le cadre de celles-ci a porté sur 226 millions € au 1^{er} trim., contre 3615 millions € en 2017.



Procédures d'observation et de traitement des difficultés

Sauvegardes : 8 procédures de sauvegarde ont été ouvertes par le tribunal au 1^{er} trim. 2018, contre 12 en 2017.

Redressements judiciaires : 84 procédures ont été ouvertes en 2018 contre 112 en 2017 (- 25 %).

Emplois : 3005 salariés étaient concernés par ces procédures au 1^{er} trim. 2018, en forte hausse par rapport à 2017 (+ 132,4 %).

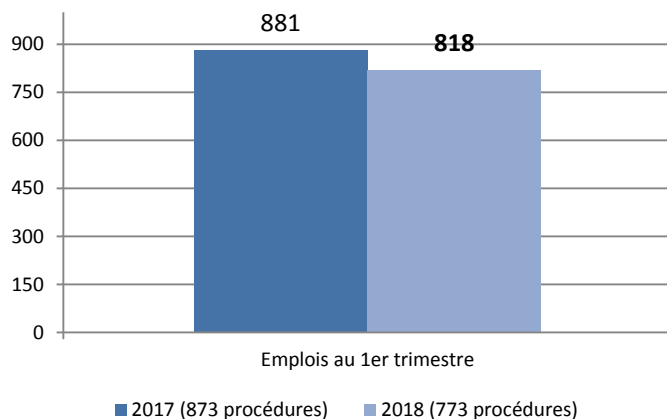
Plans en cours : 934 plans (sauvegarde, continuation ou cession) étaient en cours d'exécution au 31 mars 2018, contre 920 en 2017.

Liquidations judiciaires

Jugements d'ouverture : 773 jugements d'ouverture ont été prononcés au 1^{er} trimestre 2018, chiffre en baisse par rapport à 2017 (- 11 %).

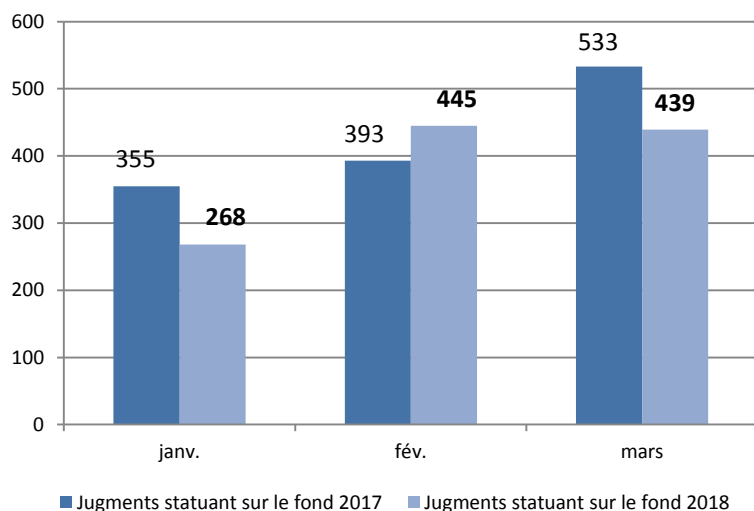
Emplois* : 818 salariés étaient concernés (contre 881 en 2017, - 7 %), soit en moyenne près de un salarié par procédure.

Procédures en cours : 7 797 procédures étaient en cours devant le tribunal au 31 mars 2018. 640 procédures ont été clôturées au 1^{er} trimestre 2018 (- 6 % par rapport au 1^{er} trimestre 2017).



* Il s'agit des emplois/passifs déclarés ou connus





Contentieux

Stock des affaires en cours : 7664 affaires étaient en cours au 31 mars 2018, contre 8 393 en 2017.

Jugements prononcés * : 1 744 jugements ont été prononcés (dont 1 152 statuant sur le fond)* au 1^{er} trim. 2018, contre 1 889 en 2017 (dont 1 281 statuant sur le fond).

Mesures d'instruction (fond/référé)

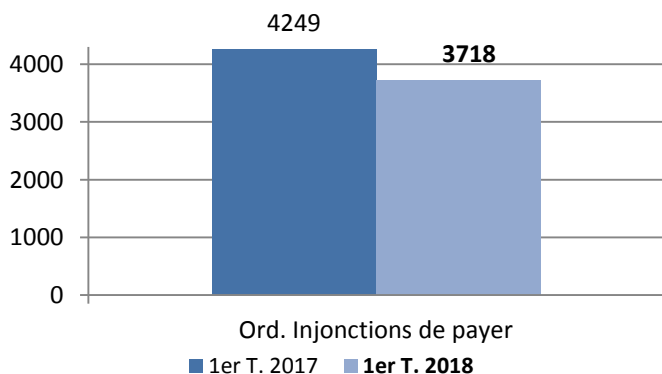
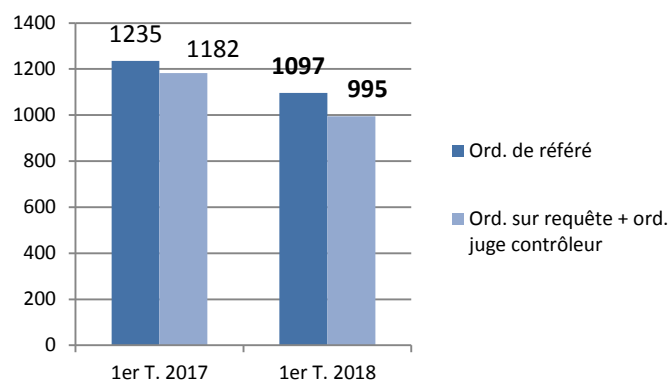
25 mesures d'instruction ont été ordonnées au 1^{er} trim. 2018, contre 31 sur la même période en 2017, (- 19 %). 39 rapports ont été remis. Les mesures d'instruction en cours étant de 225, le délai moyen de traitement est de 17,3 mois.

*Ces données excluent les 148 jugements de caisses de retraite prononcés au cours du 1^{er} trim. 2018.

Ordonnances rendues

Référés : 1097 ordonnances de référé ont été rendues au 1^{er} trim. 2018, en diminution de 11 % par rapport à 2017. L'ensemble des ordonnances a porté sur un total de 170 millions €.

Ordonnances sur requête : 995 ordonnances sur requête ont été rendues au 1^{er} trim. 2018, dont 190 rendues par le juge contrôleur des mesures d'instruction, 414 ordonnances relevant de la juridiction du président et 391 ordonnances sur requête relatives au RCS, parmi lesquelles 35 nominations de commissaires aux apports. Les ordonnances sur requête enregistrent une baisse de 11 % par rapport à 2017.



Ordonnances d'injonction de payer

3 718 ordonnances d'injonction de payer ont été délivrées par le tribunal au 1^{er} trim. 2018, soit 12 % de moins qu'en 2017; les décisions ont porté sur 23,5 millions € (43 millions € en 2016), soit 6 320 € par ordonnance (10 120 € en 2017).

Le taux de rejet moyen des ordonnances d'injonction de payer s'élève à 18,2 % (idem en 2017). Le taux d'opposition est de 3,8 % (3,3 % au 1^{er} trim. 2017).

Modes amiables de règlement des différends

Au 31 mars 2018, 124 procédures de conciliation ont été ouvertes. Durant la même période, 68 conciliations ont abouti.

	Conciliations engagées	Conciliations réussies	Médiations
1 ^{er} trim. 2018	124	68	2

Le tribunal de commerce de Paris est la première juridiction commerciale de France par le nombre de ses décisions et ses effectifs. Il a rendu 70 988 décisions en 2017. Il est composé de 176 juges bénévoles élus. Les juges, chefs d'entreprise ou cadres dirigeants, sont tous issus du monde de l'entreprise. Le tribunal de commerce assure quatre missions :

- la résolution des litiges entre commerçants, sociétés commerciales et groupes internationaux et des litiges relatifs aux actes de commerce ;
- le traitement des difficultés des entreprises : procédures de négociation confidentielles ou procédures publiques de sauvegarde et de redressement judiciaire pouvant aboutir à un plan, une cession ou une liquidation ;
- la détection préventive des difficultés des entreprises ;
- le contrôle du registre du commerce et des sociétés et des registres légaux tenu par le greffier du tribunal.

Le greffe est une société civile professionnelle de 210 salariés, dont 42 commis-greffiers assermentés, dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Le greffier assure une double mission juridique et judiciaire. Structure assistant les juges du tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le registre du commerce des sociétés où sont immatriculées 406 731 entreprises en activité dans Paris intra-muros. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2017 139 045 formalités légales au registre du commerce et des sociétés, et a enregistré plus de 69 977 inscriptions de privilèges et de nantissements. Sur le site www.greffe-tc-paris.fr, le greffe propose 350 fiches pratiques sur les démarches auprès de ses services et du tribunal de commerce ; il permet aux entreprises et aux professionnels du droit et du chiffre de dématérialiser leurs formalités légales. Le site a enregistré plus de 3,5 millions de consultations uniques en 2017.

